

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-875/SG/FIN autorisant M. Ahmed Ismaël Bock à acquérir un immeuble sis À Djibouti, quartier 5, allée de la Cité .

n° 69-875/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
7 juin 1969

Numéro JO
n° 13 du 25/06/1969

Date du numéro
25 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Ismaël Bock est autorisé à acquérir un immeuble, sis-à Djibouti, Quartier n° 5, allée de la Cité, n° 115, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 694, au nom de la Société immobilière de Djibouti.